

demeure dans la voie du progrès où elle est entrée, qu'elle est une heureuse institution et qu'elle ne mérite que des éloges et un appui général dans l'opinion des vrais amis du pays.

Outre les mesures signalées plus haut, elle s'est encore occupée de l'importation de bons sujets pour améliorer la race de nos chevaux canadiens et de nos autres animaux. Elle a invité toutes les sociétés d'agriculture à seconder ses efforts, comme nous le voyons par la résolution suivante, adoptée par cette Chambre, dans sa séance du 8 janvier 1862 :

" . . . . . Cette Chambre recommande à toutes les sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, d'approprier, pour une période d'au moins trois ans, une somme annuelle pour l'importation de bonnes races.

" Que cette Chambre, pour faciliter l'importation et diminuer les dépenses, s'engage à acheter ces animaux et à les livrer aux différentes sociétés, sans autres frais que ceux d'achat et de transport."

La Société d'Agriculture de Kamouraska a été une des premières à faire écho à cet appel et elle a aussitôt voté la somme de \$600 pour l'achat d'un cheval de race percheronne. La raison de ce choix est que cette race paraît tout-à-fait convenable à l'amélioration de nos chevaux canadiens dont l'origine toute française, comme on sait, se rapporte le plus à la race percheronne. De plus cette race est encore recommandable par sa force et sa vitesse. Ce cheval, paraît-il, parcourt huit milles à l'heure avec une moyenne charge.

Dans l'avant dernière séance de cette Chambre, il a aussi été question d'établir une école d'agriculture dans les environs de Montréal, sur une ferme des Messieurs de St. Sulpice, mais cette question est encore sous considération.

Heureusement encore pour l'agriculture, le Gouvernement fait écho à ces moyens particuliers d'entretenir et de faire réussir à la fin cet élan qui se manifeste partout en faveur des intérêts agricoles. Il vient de faire importer des machines à brayer le lin qu'on nous dit être très-recommandable. Ces machines, au nombre de six, seront distribuées comme suit : Trois pour le Haut-Canada, trois pour le Bas-Canada. Ces dernières seront placées, l'une dans le voisinage de Montréal, une autre à Sherbrooke, et enfin l'autre à Ste. Anne de la Pocatière.

Notre Législature demeurera-t-elle indifférente à l'élan que nous constatons ; nous sommes loin de le croire et nous espérons qu'elle secondera le bon vouloir du Gouvernement, quand la Chambre d'Agriculture présentera son projet de loi qui, à la dernière session, a été accepté par la Chambre-Basse, et qui a trouvé la mort à la Chambre-Haute. Comme chacun le sait, ce projet de loi a surtout en vue l'avancement de l'éducation agricole ; et pour arriver à son but il demande une augmentation à l'allocation qui lui est accordée. Ce seul point suffit, à lui seul pour donner à ce bill une haute importance, puisqu'avec l'allocation actuelle cet enseignement est dans un état précaire et ne peut progresser. Voilà ce qui nous remplit d'espoir, que les Membres de la Chambre et les Conseillers Législatifs montreront leur bon vouloir à l'égard de cette mesure et se hâteront de lui donner leur sanction.

Parmi les autres moyens propres à assurer le succès de l'agriculture, il en est un que nous sommes heureux de signaler. Nous voulons parler de publications agricoles déjà avantageusement connues et de grande importance à la cause que nous défendons. Ces feuilles, c'est-à-dire la *Revue Agricole* de Monsieur Perreault, *Agriculteur*, publié par Monsieur de Montigny, ont rendu des services signalés à l'agriculture, et promettent d'en rendre de plus grands encore, si c'est possible. Nous disons à ces aînés que nous serons heureux de cheminer en leur compagnie. Nous ne pouvons que les féliciter d'avoir déjà derrière elles un passé qui leur présage un long avenir, et d'être entrées

dans une voie de prospérité qui promet de s'élargir devant elles de plus en plus. Voilà donc toute une ère nouvelle qui s'ouvre pour assurer le succès d'une cause qu'on peut appeler la grande cause canadienne, l'agriculture. Que Dieu bénisse cet ère, c'est-à-dire, tous les efforts des particuliers et des corps publics, et toutes les craintes, tous les embarras, toutes les misères d'un peuple faussé, dans sa vocation agricole, cesseront.

### Bon exemple à suivre.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que nous n'avons qu'à nous féliciter de l'encouragement que nous recevons de toute part. Messieurs les cultivateurs ont montré un empressement au-delà de notre attente. Ils sont aujourd'hui en grande majorité parmi nos abonnés. Nous croyons leur témoigner notre satisfaction en signalant de temps à autre les paroisses qui se distinguent entre toutes les autres. Aujourd'hui c'est le tour de Ste. Anne de la Pocatière. Cette paroisse, grâce à l'élan donné par M. le Curé, au zèle des personnes influentes, et au bon vouloir de tous, donne dès ce jour 129 abonnés à la *Gazette*. Nous espérons qu'elle ne s'arrêtera pas en si bonne voie.

### Agents de la "Gazette des Campagnes."

Les Messieurs dont les noms suivent ont eu la bonté de nous offrir leurs services comme agents :

Achille Bertrand, écrivain, Isle-Verte.  
George Blais, écrivain, St. Pierre, Rivière du Sud.  
Louis Blais, écrivain, avocat, St. Thomas.  
Jules Casgrain, écrivain, N. P., l'Islet.  
Chs. Lindsay, écrivain, N. P., Kamouraska.  
Noel Nadeau, écrivain, Cap St. Ignace.  
Gonzague Vincent, M. P., St. Ambroise de la Jeune Lorette.

Nous offrons nos sincères remerciements à ceux de nos confrères de la presse qui ont eu la bienveillance de saluer la réapparition de la *Gazette*, ainsi que ceux qui ont bien voulu l'honorer de leur échange.

Nous accusons réception de trois brochures, dont voici les titres

- 1°. Programme d'étude pour la formation d'une banque agricole ;
- 2°. Rapport des Commissaires nommés pour préparer un projet afin de mieux organiser le département de l'Adjutant-Général, etc.
- 3°. Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada, for the year 1861. Merci à qui de droit.

### RECETTE AGRICOLE.

NOUVEAU MOYEN DE NOURRIR ET D'ENGRAISSER LES VEAUX.

Dès que les veaux ont deux à trois semaines au plus, on leur fait prendre, une fois par jour, un breuvage composé de la manière suivante : On pile quatre à cinq patates cuites pendant qu'elles sont chaudes, de manière qu'il n'y ait aucune partie qui ne soit parfaitement écrasée, et sans leur laisser le temps de se refroidir, on y met une pincée de sel, trois à quatre cuillerées de farine d'orge, d'avoine, de pois ou de sarrasin, et on y verse peu à peu de l'eau chaude et on remuant toujours jusqu'à ce que le tout ait consistance de bouillie claire. Ensuite on ajoute à cette bouillie une chopine de lait. Le breuvage ainsi préparé on le fait prendre au veau pendant qu'il est tiède. Avec ce traitement, au bout de 3 semaines ou 3 mois, ce veau sera dans un état d'embonpoint parfait, surtout si on ajoute au mélange ci-dessus un œuf frais battu. Mais cette recette ne doit pas faire négliger les soins à donner à ce jeune animal le reste du jour.